Bruxelles, le 1er septembre 2020

|  |
| --- |
| **Avis général n°16** |

|  |
| --- |
| **Formulaire d’allocation d’études** |

Chers parents,

Chers élèves,

La législation prévoit que les élèves et les étudiants qui poursuivent des études introduiront désormais leur formulaire d’allocation d’études via un **formulaire électronique** sur le site :

[www.allocations-études.cfwb.be](http://www.allocations-études.cfwb.be)

* Pour un(e) élève de l’enseignement secondaire, au moyen de la carte d’identité du chef de ménage et du lecteur approprié.

*(En cas d’impossibilité, une demande peut également être introduite par envoi recommandé au moyen d’un formulaire imprimable sur le même site internet.)*

Dès lors, **aucun formulaire papier ne sera plus envoyé** par courrier postal par notre administration.

Après validation du formulaire électronique, un accusé de réception est envoyé immédiatement dans la boîte mail du candidat.

*(Via un formulaire «papier » dès que la demande est encodée par l’un des gestionnaires de dossiers, l’accusé de réception sera envoyé par courrier postal dans le courant de l’année scolaire.)*

Une notification de la décision (positive ou négative) sera envoyée, **uniquement par courrier postal**, dès que la demande aura été traitée/clôturée dans le courant de l’année académique. **(aucun duplicata de ce document ne sera fourni)**

**La date butoir d’introduction d’un formulaire d’allocation d’études est le 31 octobre 2020 !**

**Signature des parents Signature de l’élève**, **Le Directeur,**

**ou de l'étudiant majeur, M. PIROTTE**